



## Côte Ouest La Hague

📍 **URVILLE-NACQUEVILLE.** Conseil d'administration du comité 50 de la pêche maritime de loisir

# La pêche à la coque fait débat à Hauteville-sur-Mer

**LE CONSEIL** d'administration du Comité 50 de la pêche maritime de loisir, qui fédère 23 associations du département, de Carentan à Granville, et qui représente un total de 2 400 adhérents, était réuni dernièrement à la salle communale. Lors de cette réunion, l'accent a été principalement mis sur les problèmes des coques à Hauteville-sur-Mer et les nouvelles réglementations

### Arrivée de pêcheurs professionnels

Le CPML 50 présidé par Jean Lepigouchet s'attache à défendre la pêche de loisir sous toutes ses formes et depuis le début du printemps de nouvelles pratiques de pêche inquiètent avec l'arrivée sur le gisement d'Hauteville, de plusieurs dizaines de pêcheurs à pied professionnels.

« Contrairement à la baie des Veys, leurs méthodes de pêche s'offraient à la vue de tous, ce qui a scandalisé la population. Un arrêté préfectoral, pris dans l'urgence, a limité leur prélèvement à 96 kg par jour, ce qui a semblé énorme à la population », explique Jean Lepigouchet.

Un second arrêté a été pris après une consultation du public qui court uniquement sur 2023. « Et là encore, scandale !



→ Jean Lepigouchet, président du comité 50 de la pêche maritime de loisir, a insisté sur les préoccupations liées à l'arrivée de pêcheurs professionnels sur le gisement d'Hauteville.

La pêche professionnelle peut commencer à pêcher le 4 septembre alors que cette zone n'ouvre que le 1<sup>er</sup> décembre à la pêche de loisir. Le CPML 50 a donc déposé un recours gracieux auprès du Préfet de Normandie en vue d'abroger cet arrêté. » Parallèlement, les Affaires Maritimes ont lancé une concertation entre toutes les parties pour mettre au point les règles pour les années à venir. « Nous demandons tout d'abord, qu'une estimation du stock de coques soit faite, ce qui permettrait de fixer un quota cohérent. Ensuite il faut que

les dates de professionnels et loisir soient les mêmes. »

Le Comité 50 a édité un dépliant pêche à pied à hauteur de 11 000 exemplaires, qui sera déposé dans les offices de tourisme, chez les commerçants liés à la mer, les lieux d'hébergement... De même un memento bateau sera disponible dans les capitaineries des ports, chez les commerçants...

► Prochain conseil d'administration du comité 50 le lundi 18 septembre à Saint-Vaast-la-Hougue. Assemblée générale dans la Hague le samedi 25 novembre.

## Nouvelles réglementations

**Raie brunette** : La pêche devrait être rouverte cette année. « Nous attendons l'arrêté ministériel qui tarde à venir. »

**Marquage des espèces (coupe d'une partie de la queue)** : le CPML 50, comme la Fédération Nationale de la Plaisance et des pêches en mer (FNPP), demande la suppression de cette mesure dont l'utilité reste à démontrer mais qui ennuie tous les pêcheurs.

**Co-baturage** : le CPML 50 demande que soit autorisée, pour motif de sécurité et environnemental, la relève de casiers de deux bateaux avec un seul bateau.

Le CPML 50 prend acte de la modification de certaines tailles, sole à 25 cm partout au lieu de 24, tourteau à 15 cm au lieu de 14 et dorade rose à 40 cm au lieu de 35.